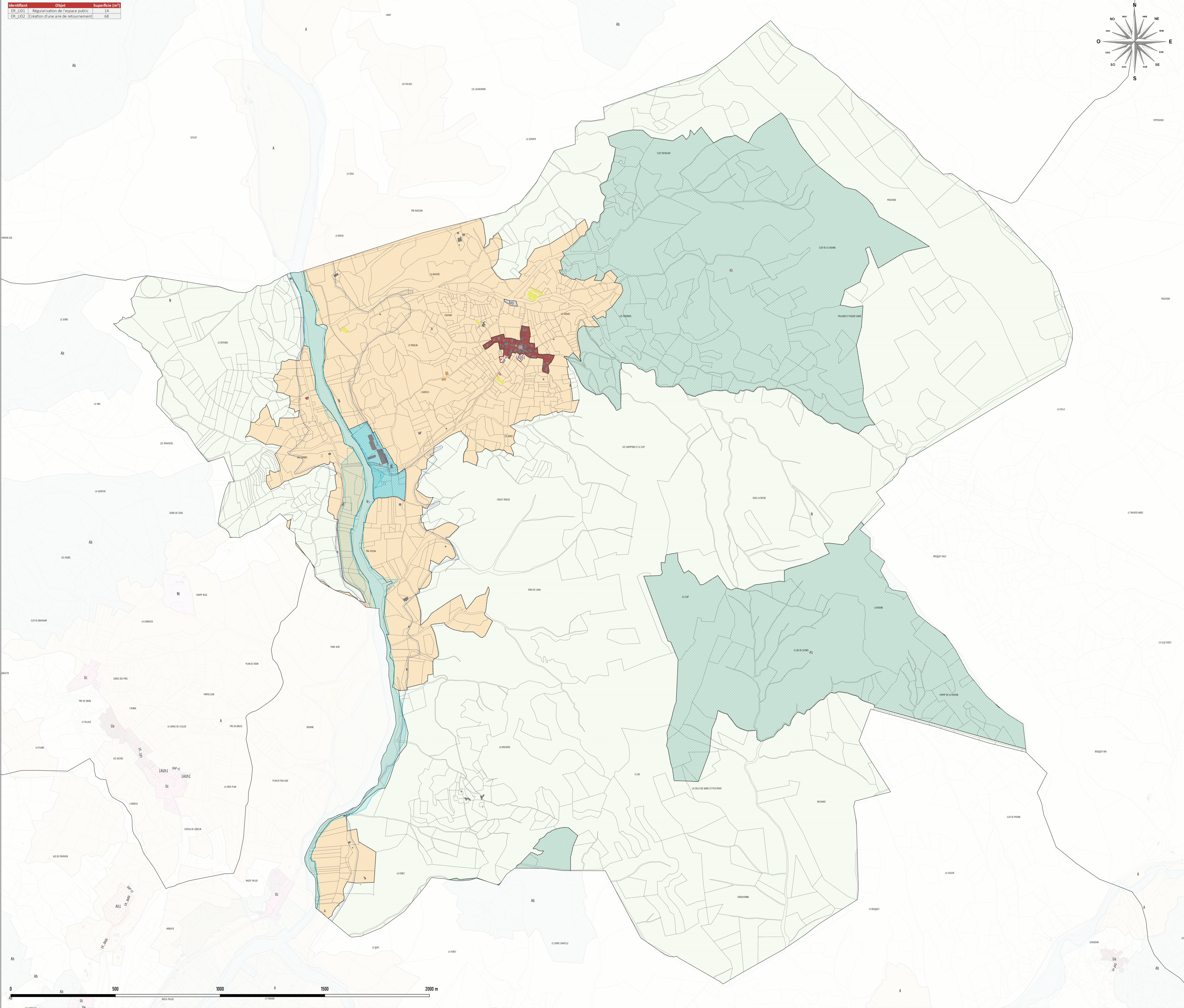




Logo of the Alpes-Verdon Communauté

ALPES
VERDON
Communauté de communes

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE DU MOYEN VERDON

REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE SAINT-LIONS

APPROUVE LE

27 / 09 / 2022

PIECE DU PLU

4.2.17

Logo of the Alpes-Verdon Communauté

FOND DE PLAN

Limites parcellaires

Bâti

Surface en eau

LIBELLE DES ZONES

Ua : zone urbaine correspondant aux centres anciens et vieux villages denses

Uaa : zone urbaine correspondant aux centres anciens des communes pôles

Ub : zone urbaine correspondant aux extensions accolées aux bourgs

Uc : zone urbaine correspondant aux lotissements et extensions récentes

Ud : zone urbaine correspondant aux quartiers résidentiels diffus caractérisés par un risque et/ou potentiel de densification

Ue : zone d'équipement incluse ou au contact de l'espace urbain

Uf : zone d'activités touristiques ou de loisirs incluse ou au contact de l'espace urbain

Ugh1 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat individuel et/ou mitoyen

Ugh2 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat mitoyen, intermédiaire et/ou collectif

ZAU : secteur d'extension secondaire

A : zone agricole

Ab : zone agricole difficile d'accès destinée au pâturage

Aec : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Equipements communaux

Aeg : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante agricole

Ah1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Bornème

Ah2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Rougen

Aht : zone de projet d'habitat accueillant de l'habitat au sein d'un espace à dominante agricole (Loi Littoral)

Ap : zone agricole à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver

Ar : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole

Av1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace économique d'Allens

Av2 : zone à projet d'évolution artisanale au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace artisanal de Chaudon-Norante

N : zone naturelle

Nca : zone accueillant une activité de carrière au sein d'un espace à dominante naturelle

Nec : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante naturelle

Nec : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Equipement du SYDEVOM et du Département

Nep : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante naturelle

Nh1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Poil

Nh2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Cheiron

Nj : zone de jardins incluse ou au contact de l'espace urbain

Nl1 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de la base nautique

Nl2 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de Beade

Nl3 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 1/3

Nl4 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 2/3

Nl5 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 3/3

Ns : zone naturelle à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver

Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Evolution

Nt1 : zone accueillant une activité touristique au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Destination Ailleurs

Nt2 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Tourisme de Fontchaude

Nt3 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Shoppes du Khao

Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle (Loi Littoral)

Nx : zone accueillant une ou des activités isolées au sein d'un espace à dominante naturelle

Nx1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Espace économique de Moriez

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES SURFACIQUES

Espace Boisé Classé au titre de l'article L.151-1

Emplacement Réserve au titre de l'article L.151-41

Elément de paysage ou patrimoine paysager à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23

Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement au titre de l'article R.151-43 7° et R.151-49 2°

Secteur d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre des articles L.151-6 et L.151-7

Secteur d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Thématique au titre des articles L.151-6 et L.151-7

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité en raison de la présence de gypse au titre de l'article R151-34 7°

Secteur nécessitant une étude des sols en raison de la pollution des sols au titre de l'article R.151-34 7°

Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES PONCTUELLES

Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre de l'article L.151-23

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L.151-19

Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 2°

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES LINEAIRES

Elément de paysage, de patrimoine à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16

Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement (canaux ASA) au titre de l'article R.151-34

Voies et chemins à conserver et à créer au titre de l'article L.151-38

HABILITAGE SURFACIQUE

Bâtiment à usage agricole

Bâtiment détruit présent au cadastre

Bâtiment existant non indiqué sur le cadastre

Cimetière

Périmètre relatif à l'Xtias des zones inondables

HABILITAGE LINEAIRE

Voie ferroviaire